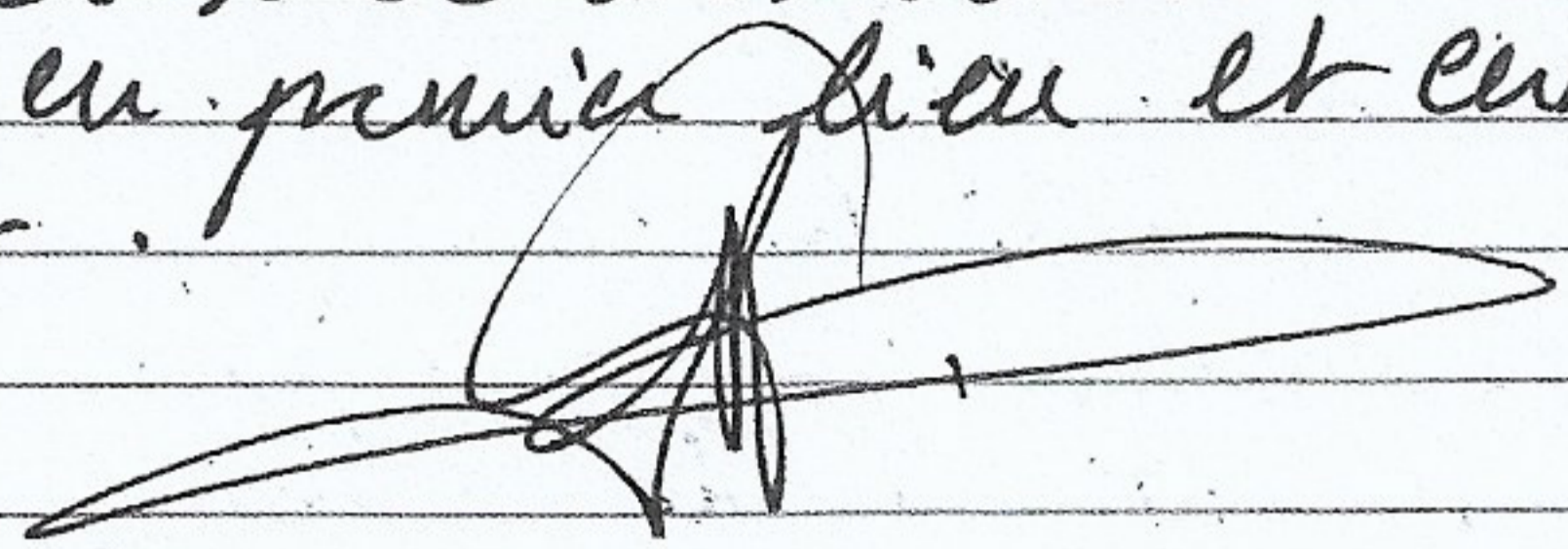


Plus recommandable d'imputer le chemin de Malagole au départ de D103.

Il est évident que l'usager obligatoire pour protéger la centrale sera de nature à dérangé les usagers en premier lieu et certainement pour d'autres usagers.

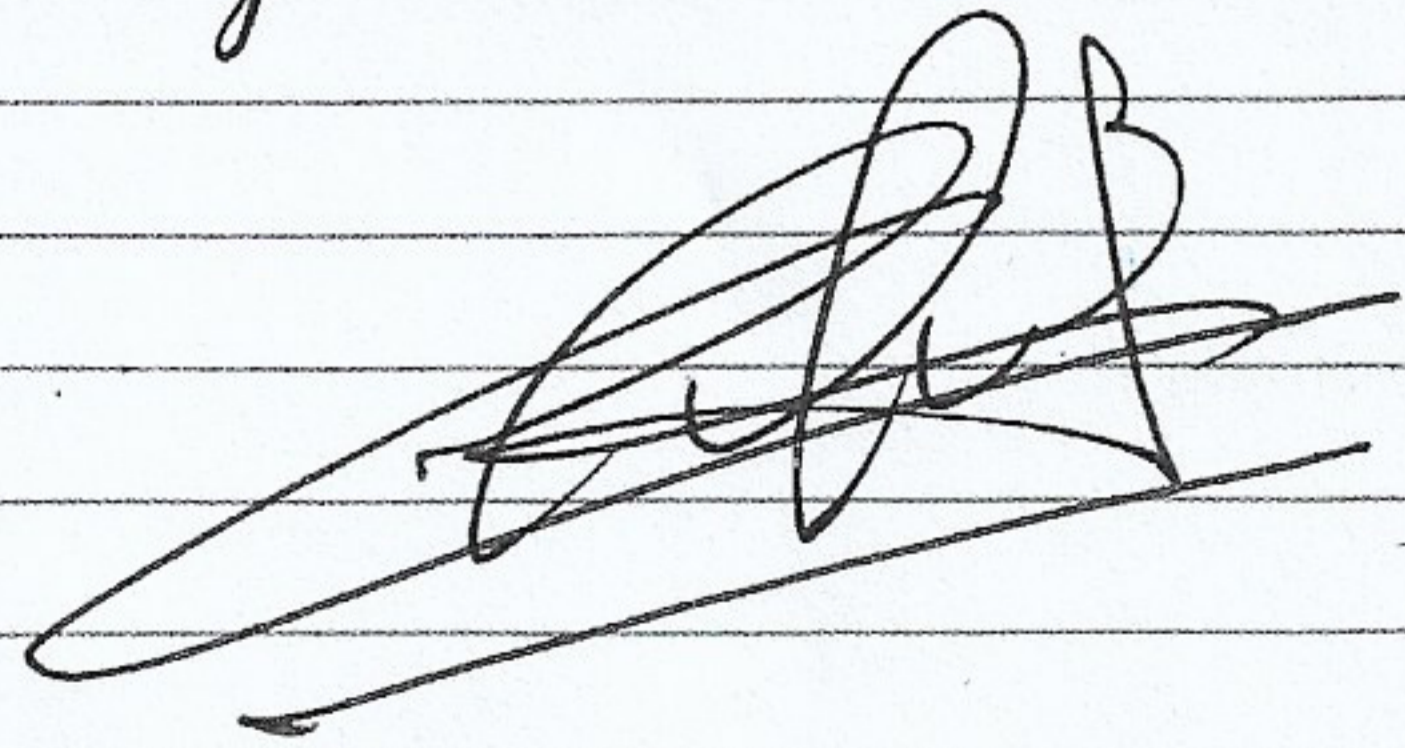


M. Hervé CLEVEL, dt à Baladon (46600), Président de l'ASA (association Syndicale Autorisée).

Il s'agit d'un réseau d'eau brute, pompé dans la rivière Dordogne, et réparti aux utilisateurs répartis sur 7 communes. Cette eau sert à l'arrosage des cultures locales (maïs, luzerne principalement), et à d'autres usages: lutte anti-incendie par l'autorité (ASF), et pour 7 communes, la communauté de communes canalise la zone industrielle de Souillac. L'énergie pour mettre le réseau en pression est l'électricité. L'électricité a augmenté; et le coût a été multiplié par 2 depuis 2022.

Notre objectif en intégrant le parc Agrivoltaïque, est de pouvoir revendre l'électricité produite par les panneaux, dans le but d'alléger notre facture d'électricité, et donc de baisser le montant de cotisation des adhérents. D'après nos calculs, la cotisation des adhérents devrait baisser de plus de 50% aujourd'hui.

Je suis donc favorable à ce projet pour lequel nous sommes associés. A faire baisser le coût de l'eau, c'est aussi partager à pérenniser l'agriculture et le territoire.



M. CHANBON Dominique dt à La Chapelle Barre - Je suis propriétaire d'une partie des parcelles sur lesquelles sera installée la centrale agrivoltaïque. Je suis tout à fait favorable à cette centrale, que nous devons solliciter.